

Département de l'Ain
Commune de **POLLIAT**

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 11 FEVRIER 2015

Présents : Christian BERNARD, Maire

Mireille BROYER, Joël PONTUS ? Mélanie SAVOURNIN, Gérard SAINT-SULPICE, Jacqueline DOMMANGE, Adjoint

Christian MOLINARI, Bernard POBEL, Françoise CHANEL, Yvette BONZI, Pascal BERTHAUD, Christine BADEZ, Didier AVENIERE, Lydie CLERC, Yann CUBY, Michel OFFNER, Paulette PACQUELET, Marie-France FAVIER

Bernard BIENVENU a donné pouvoir à Marie-France FAVIER

Secrétaire de séance : Marie-France FAVIER

1. AVENANT AU CAHIER DES CHARGES DE CESSION DE TERRAIN PRE VULIN – LOT 1 / SUPERMARCHÉ

Monsieur le Maire rappelle les clauses du cahier des charges de cession de terrain au Pré Vulin – lot 1 Supermarché, en date du 31 mars 2011 et notamment son article 2 rédigé comme suit:

Nature de l'occupation : surface commerciale

Soumise aux restrictions suivantes pendant les cinq premières années de fonctionnement :

- *interdiction d'implantation de station essence*
- *interdiction de vente de viande à la découpe*
- *interdiction d'ouverture du commerce le dimanche*

Par ailleurs, l'acquéreur s'engage dans le cadre de l'exploitation de son activité sur Polliat à proposer un partenariat avec les boulangers de la commune.

Monsieur le Maire précise que ce document a fait l'objet d'un avenant en date du 20 juin 2014 qui indique :

Interdiction de vente à la découpe :

Il est ici précisé que le constructeur se voit accorder la possibilité de vente de viande à la découpe après 18 mois de fonctionnement

Le projet de l'adhérent, désigné par le Groupement Intermarché, est exposé mettant en évidence l'évolution des habitudes de consommation et l'évolution de la concurrence alentours. Le Conseil Municipal souligne l'importance de la réussite du projet tant pour l'adhérent et sa famille que pour la commune de POLLIAT mais également son impact sur le commerce local.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer par oui ou par non sur l'acceptation un avenant n° 2 au cahier des charges de cession de terrain Zac de Pré Vulin du lot 1 visant à lever les conditions de délai d'exploitation d'un rayon de vente de viande à la découpe et d'ouverture du commerce le dimanche.

Le vote à bulletin secret est sollicité par le tiers du Conseil Municipal.

19 bulletins sont trouvés dans l'urne, correspondant au nombre de votants.

Le résultat est le suivant :

18 voix oui

1 voix non

Le Conseil Municipal donne son accord pour signature d'un avenant au Cahier des Charges de Cession de Terrain Zac de Pré Vulin – lot 1 /supermarché levant les conditions de délai d'exploitation d'un rayon de vente de viande à la découpe et d'ouverture du commerce le dimanche.

Christian BERNARD,
Maire